

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 47 (1955)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

N° 5 - Mai 1955

47^{me} année



Le problème de la durée du travail

Par *E. Giroud*

Les ouvriers ont toujours attribué au problème de la durée du travail une importance de tout premier ordre.

C'est pour obtenir une diminution du temps de travail afin de combattre le chômage consécutif à l'introduction des premières machines que les tisserands de l'Oberland zuricois incendièrent, le 22 novembre 1832, la fabrique de tissage Corrodi & Pfister, à Oberuster.

C'est pour obtenir la semaine de quarante-huit heures que les ouvriers des centres industriels du monde entier ont décidé de chômer un jour par année, à date fixe, dès 1890, et ont choisi le 1^{er} mai pour cette journée revendicative. Cette revendication était encore à l'ordre du jour de la grève générale de novembre 1918. Le passage de cinquante-huit heures et demie à quarante-huit heures fut réalisé en une ou deux étapes en 1919, selon les professions, puis consacré par une revision de la loi sur le travail dans les fabriques.

Et c'est pour obtenir une nouvelle réduction de la durée du travail que le congrès de l'Union syndicale suisse, tenu en 1930 à Lucerne, a déclaré qu'une telle réforme était nécessaire pour protéger la santé des travailleurs menacés par les méthodes de production toujours plus intensives, et a approuvé la revendication posée par la Fédération syndicale internationale tendant à introduire la semaine de quarante-quatre heures.

Au congrès syndical suisse de 1953, répondant au nom du Comité syndical à une proposition de la Fédération suisse des typographes, Jean Möri a déclaré: « L'Union syndicale suisse soutient le principe de nouvelles réductions de la durée du travail pour des raisons économiques, sociales et culturelles. Mais il faut tenir compte des circonstances et choisir, pour l'action, le moment le plus opportun. La